

LES TROIS NIVEAUX DE STRUCTURES de la FMC - EPP :

Le décret sur l'évaluation, paru au journal officiel, le 15 avril 2005, en prévoit trois différents :

1 - Niveau national.

- La Haute Autorité de Santé (HAS).

Elle comporte 7 commissions d'évaluations : -des actes- des médicaments- des pratiques- des technologies- des établissements -et des biens remboursables.

- la Commission Nationale des Présidents FMC-Unions (CNP).

Elle fixe le cahier des charges concernant :

a- les organismes agréés (20 critères).

b - les procédures d'évaluations (Formation des médecins habilités et référentiels).

2 - Niveau régional (CRFMC-EPP).

- Il comporte 12 membres - issus des CNP(3 conseils représentant respectivement : les libéraux, les salariés, et les hospitaliers), -ainsi que de l'Ordre Régional.

- Rôle de la structure régionale :

a – il valide et enregistre les « crédits » de FMC-EPP de chaque praticien (site à créer, du « compte praticien » consultable sur Internet) :

b – il communique à l'Ordre dont dépend le praticien, les crédits acquis en FMC et EPP selon les barèmes au bout de 5 ans.(porte de sortie).

c – il adresse au CNP, les bilans annuels des crédits et avis .

3 - Niveau local . Il faut distinguer 2 circuits différents :

a – Le circuit FMC donnant les crédits FMC, réalisés par :

- L'Association locale ou départementale agréée (action agréée, financée ou non, délivrant l'attestation : 5 crédits pour une demi-journée (ou soirée) , 10 crédits pour une journée.

- Les abonnements aux Journaux et Revues médicales: comportant des tests de lecture, des référentiels (?), sur justifications. Maximum 10 crédits par an

- L'engagement du médecin dans l'Enseignement-Recherche, la Vie Professionnelle, et/ou la Santé Publique : 1journée d'astreinte 5 crédits.

b – Le Circuit obligatoire d'évaluation.-URML

Contenus : Savoirs et Savoir-faire ou être.

Comportements de soins et de prévention.

Evaluation individuelle ou collective réalisées par :

- Groupes de pairs agréés

- Médecin habilités.

- Evaluation en ligne.

► Au total : 250 crédits sur 5 ans à transmettre au Conseil Régional , dont 100 à 150 en FMC et 100 obligatoires en EPP.

► Mais tout n'est simple que sur le papier :

1- En suspens :- la publication d'un Décret d'application avec la date de début des 5 ans (pas d'actions rétro-actives), la mise en chantier des organismes d'évaluation : formation des médecins évaluateurs, réalisation de référentiels acceptables, évolutifs ; le barème de l'évaluation restant peu précis.

- L'attribution aux Ordres Régionaux d'une fonction d'avertissement et de sanction vis à vis des crédits d'évaluation du médecin

2- Les financements en rapport avec ces nouvelles structurations.
(estimation de 1000 € par médecin pour 200.000 médecins).

- 3- L'articulation avec les structures spécifiques (compétences et spécialités). En l'occurrence l'ANFORMES hériterait des attributions du niveau National (cahier des charges, agréments, communication des référentiels)

Dr SOLIN Pt ANFORMES.